



Traité Erouvin

Michna 1 - Chapitre 7

פלון שבין שתי צירות, ארבעה על ארבעה בתוך עשרה, מערביין שניים, אם רצוי, מערבים אפס; פחוות מארבעה על ארבעה או למעלה מעשרה, מערביין שניים ואיין מערביין אפס.

Lorsqu'une lucarne [se trouve dans le mur] séparant deux cours communes ;

Dans la mesure où elle fait 4 paumes sur 4 paumes [de côté] et [qu'elle se trouve] à une hauteur de moins de 10 paumes [du sol, les habitants des deux cours] doivent faire deux 'Erouvin (un pour chacune). S'ils le désirent, il leur est [même] permis de ne faire qu'un seul 'Erouv [en commun].

Si elle fait moins de 4 paumes sur 4 paumes [de côté], ou [qu'elle se situe] à une hauteur supérieure à 10 paumes [du sol], il leur est permis de faire deux 'Erouvin (un pour chacune), mais pas un seul 'Erouv [en commun].



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions